

Seine-Maritime

Une convention signée. Le dispositif Musique à l'école prolongé

Menacé par le gouvernement, le dispositif Musique à l'école vient d'être finalement pérennisé avec une convention couvrant les trois prochaines années et garantissant l'accès à un enseignement artistique de qualité en milieu scolaire. Une victoire pour le territoire dieppois. Cela fait 20 ans en effet que les élèves bénéficient d'un enseignement musical.

Pour trois années encore

Une action largement reconnue et plébiscitée qui a permis de démocratiser l'accès à la pratique de la musique. « **En 2018 encore, 250 classes et 5 500 élèves du CP au CM2 ont pu découvrir la musique avec 30 heures de cours dispensés par 13 intervenants du conservatoire**, rappelle le maire de Dieppe, Nicolas Langlois [...] **La pratique de la musique s'est depuis longtemps ouverte à tous à Dieppe, sans la moindre distinction. Toutes les évaluations de ce dispositif ont démontré le bénéfice pour les enfants leur permettant parfois de dépasser des situations d'échec tout en les inscrivant dans des projets collectifs, dont chacun a pu mesurer la qualité** ».

Les élus se sont donc mobilisés pour défendre ce dispositif menacé de disparaître. Mobilisation qui a porté ses fruits puisque la convention dernièrement signée garantit sa poursuite pour les trois prochaines années.



Les enfants du territoire dieppois vont pouvoir bénéficier d'une initiation à la musique avec le maintien du dispositif

Musique à l'école. (©Archives Ville de Dieppe)